

Tome 12 |

# ARCHITECTURES

9 projets en milieu urbain et périurbain en Brabant wallon



par Anne Norman

## Table des matières

- p. 3 Préface
- p. 5 Une pensée obsolète
- p. 15 Collège Saint-François d'Assise à Tubize  
Architectes : Trait Architects  
(Frank Norrenberg et Pierre Somers)  
34 avenue Bel-Air - 1180 Bruxelles - T 02 537 21 31  
info@trait-architects.eu - www.trait-architects.eu
- p. 21 Couvent des Dominicains à Louvain-la-Neuve  
Architectes : Agda sprl (Atelier gillon despret architectes)  
14 rue des Vergers - 1340 Ottignies - T 010 41 99 32  
benoit@agda.be - www.agda.be
- p. 27 Place d'Orbais  
Architectes : AAUM (Joseph Polet)  
115A rue de la Baraque - 1348 Louvain-la-Neuve  
T 010 23 91 00  
info@aaum.be - www.aaum.be
- p. 31 Pharmacie à Chaumont-Gistoux  
Architectes : DDGM Architectes Associés  
7A Square de l'Aviation - 1070 Bruxelles - T 02 511 96 95  
info@ddgm.be - www.ddgm.be
- p. 37 Grand-Place de Nivelles  
Architectes : DDV sprl  
24 bte 1 rue de Sotriamont - 1400 Nivelles - T 067 21 66 64  
contact@ddv-archi.com - www.ddv-archi.com
- p. 43 Maison mitoyenne à Tubize  
Architectes : DDGM Architectes Associés
- p. 49 Institut des Arts de Diffusion à Louvain-la-Neuve  
Architectes : Trait Architects
- p. 53 Centre médical et de dialyse à Perwez  
Architectes : AAUM (Joseph Polet)
- p. 59 Réhabilitation du site Henricot II à Court-saint-Étienne  
Architectes : ABR sc  
en association avec Altiplan° architects scrl  
92 avenue des Combattants - 1470 Bousval - T 067 77 37 47  
abr.sc@skynet.be - www.abr-sc.be

Tome 12

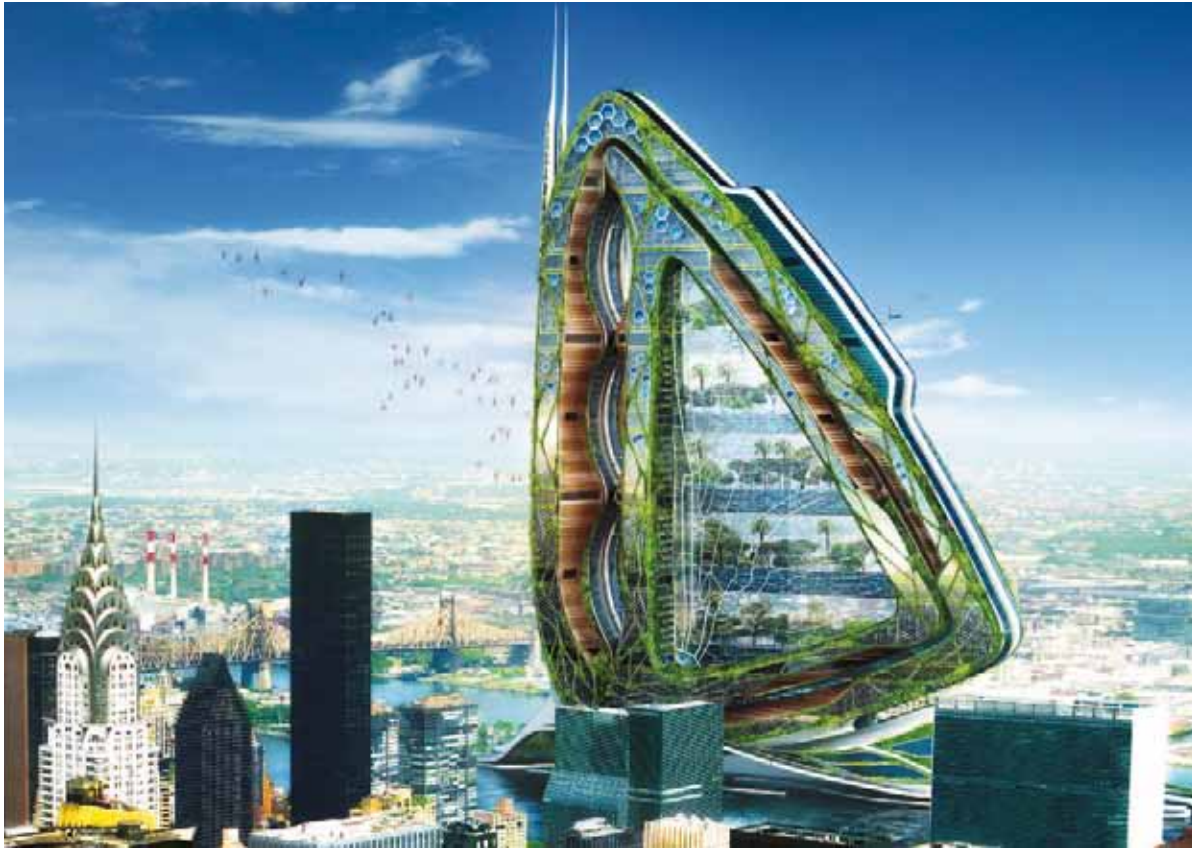
# ARCHITECTURES

9 projets en milieux urbain et périurbain  
en Brabant wallon



À l'initiative de la Province du Brabant wallon

par Anne Norman



DRAGONFLY, A METABOLIC FARM FOR URBAN AGRICULTURE - NEW YORK CITY, 2009  
© Vincent Callebaut Architectures - [www.vincent.callebaut.org](http://www.vincent.callebaut.org)

# Préface

Alain TRUSSART, président de la Maison de l'urbanisme du BW

*Le tout... est plus que la somme des parties ! (Aristote)*

Aborder les projets en milieu urbain était essentiel pour ce douzième tome de la collection Architectures.

La question de l'étalement urbain étant au cœur des débats actuels, mettre à l'honneur des « architectures isolées » aurait été un non-sens, en ces temps de questionnements sur l'avenir de notre territoire et de volonté de -ménagement de ce territoire wallon.

Les conséquences de l'étalement urbain sont importantes : gestion peu économe du sol, terres agricoles et espaces naturels menacés ou fragilisés, ... Le temps où l'urbanisation se limitait aux terrains proches des villes et des centres de villages est révolu. Elle touche maintenant à l'ensemble du territoire, altérant jusqu'aux zones rurales et nos paysages. Cette dispersion de l'habitat et des activités a un coût très important pour la Collectivité. Pensons notamment à l'impact considérable sur la mobilité et les infrastructures routières.

Les réflexions menées et les mesures déjà prises pour densifier les centres ou revitaliser les cœurs des villes et villages sont des pistes prometteuses pour enrayer ce phénomène. Il est ici de notre devoir d'en valoriser l'architecture.

L'architecture des milieux urbains, de l'espace public ne peut être une juxtaposition isolée de fonction unique.

Elle doit être réfléchie dans son ensemble, comme une entité. Le tout est plus que la somme des parties. (Aristote)

C'est dans ce sens que ce tome 12 s'est réfléchi et construit. Tous les projets qui y sont présentés sont conditionnés par l'entité dans laquelle ils sont érigés. L'architecture des bâtiments, des lieux publics est conçue et traitée comme un tout dont la forme de l'ensemble est un jeu entre le bâti, le paysage, les espaces urbains, les rues et les places, les matériaux, l'homme et son milieu. Ces projets sont des réponses aux problématiques territoriales et aux enjeux de développement durable. Ils doivent constituer des exemples... pour nourrir le futur. Notre futur !

Avec la coopération efficace de Catherine Vandenbosch, architecte et coordinatrice de la M.U. du BW

L'architecture est la volonté  
de l'époque transformée  
dans l'espace.

Ludwig Mies van der Rohe

# Pensée obsolète

Anne Norman

En abordant l'architecture en milieux urbain et périurbain, on soulève un voile sur quantité d'interrogations. Le sujet nous amène bien au-delà des questions de contexte, d'intégration ou non, de rapports formels, de gabarits... Il touche au devenir même de nos sociétés, à ses mutations tantôt volontaires, tantôt nécessaires.

Mutation, métamorphose, transformation, évolution, révolution... sont les maîtres mots en ce début de troisième millénaire. Ce qui nous semblait acquis hier, engendre les doutes d'aujourd'hui et constituera probablement les réfutations de demain. Aucun concept n'est immuable. Le monde est tissé d'impermanence. Il nous faut l'accepter pour continuer, et faire partie du futur en le construisant et non en le subissant. Pour cela, il faut réinventer constamment. En tant qu'expression de ce que nous sommes et du milieu avec lequel nous interagissons, l'architecture traduit fidèlement les pérégrinations de l'humanité et de ses choix.

Durant plusieurs décennies, d'abord sous l'effet de la révolution industrielle, des trente glorieuses et par un développement accru de l'individualisme et de l'épanouissement personnel et social ensuite, nos villes se sont développées pour finalement être délaissées au profit du périurbain. Pour participer à la modernité, l'homme a déserté la vie à la campagne, pour ensuite y revenir mais en transformant irrémédiablement le monde rural en un espace différent susceptible de lui offrir à la fois les avantages de la campagne (calme, qualité de l'air, absence de promiscuité) et ceux de la modernité. Cette période s'est cristallisée autour d'une lutte nouvelle, celle entre les ruraux (les paysans d'antan) et les néoruraux (les anciens citadins revenus à la campagne).

Les villes ont été délaissées par leurs habitants (coût du logement, qualité de la vie...) et sont devenues des zones de travail. Peu à peu, le territoire rural s'est transformé en un espace inédit, ni ville, ni campagne. Ce mouvement a été rendu possible par un usage toujours plus généralisé de l'automobile. Dans un petit pays comme la Belgique, ce phénomène a induit une érosion rapide de l'espace rural.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à de nouvelles données dont les incontournables crises environnementale et économique, qui induisent des mutations sociales importantes. L'apparition et le développement exponentiel du monde virtuel constituent un paramètre tout aussi capital. En quelques années l'homme est passé d'une révolution à l'autre sans avoir eu le temps de changer ses modes de pensée et ses critères de valeurs dont beaucoup sont désormais obsolètes. L'humanité a eu deux siècles pour s'habituer aux changements générés par la révolution industrielle. Son adaptabilité doit désormais se mesurer en années.

Dans les faits, cela implique quoi au juste ? Tout d'abord que l'urbanité telle que nous la concevons encore aujourd'hui n'existe plus. Ensuite, que la nature elle-même ne correspond pas à l'image que nous nous en faisons. Dans nos contrées, il ne demeure, en effet, plus aucune parcelle de nature sauvage. Tout est le fruit de l'homme et de son activité. Bien entendu, n'oublions pas qu'à l'origine l'homme est également le produit de la nature. Il en est le fruit, il s'est transformé, et à son tour a modifié ce qui l'avait engendré.

Désormais, il nous faut réinventer nos espaces de vie afin d'en assurer la viabilité et la pérennité. C'est pour nous l'heure de la maturité et de son corollaire, la responsabilité.

Les villes sont à réinventer, les campagnes aussi, comme ces nouveaux espaces dont la nature se situe à mi-chemin entre les deux. Ce sont ces lieux, dits périurbains qui sont désormais les plus nombreux et ce, malgré leur parfaite inadéquation à la situation nouvelle.

Le monde a changé et nous n'avons pas évolué en même temps que lui. L'éparpillement de l'habitat et des fonctions sur le territoire est néfaste à bien des degrés. Pourtant, l'idéal de la majorité demeure l'accès à un habitat individuel entouré de verdure. Ce modèle persiste comme un symbole de réussite sociale, le rêve caressé par bien des familles. Cet objectif est relayé et alimenté par la plupart des acteurs du marché foncier, mais aussi par les banques, le monde des médias et de la publicité, et même par les institutions

publiques. Il nous faut pourtant adapter nos outils à la réalité nouvelle. Heureusement, nous avons entre les mains des connaissances et des moyens techniques et technologiques performants. Ce qui freine le processus est essentiellement de l'ordre de l'humain : mentalité et intérêts économiques peu enclins à agir sur le long terme.

### « L'entre-ville »

Le Brabant wallon est constitué en majorité de ce territoire néorural, cet espace de l'entre-deux, qui a donné naissance au concept de « Zwischenstadt » dont la forme est celle du paysage urbanisé ou de la ville paysagée. Pour Thomas Stieverts, l'inventeur du mot, nous devons absolument éviter que cet « entre-ville » reste non conçu. Pour ce faire, il faut comprendre comment l'aborder, mais aussi se détacher d'une vision désormais dépassée de l'urbanité.

Un des mots clés pour sortir de l'impasse actuelle est « densification ». Cette approche vise prioritairement à enrayer l'absorption territoriale générée par la dispersion des équipements et infrastructures, le tout à la voiture, l'étalement de l'habitat... Elle prétend faire vivre davantage de personnes sur un même espace tout en évitant l'écueil et les méfaits de la surpopulation. L'objectif fondamental étant de limiter les déplacements en voiture, d'économiser l'espace, de protéger les paysages... En un mot, de mettre en place une conception et une gestion du territoire opposées aux politiques urbanistiques privilégiées par la Charte d'Athènes<sup>1</sup> et reposant essentiellement sur la division des fonctions et sur l'essor de l'automobile.

Repenser nos cadres de vie qu'ils soient urbains, ruraux ou semi-ruraux, en tenant compte des nouveaux paramètres économiques, environnementaux et sociaux, est donc la solution. Et cela est possible sans sacrifier la qualité de nos lieux de vie. C'est même le contraire, car nous touchons désormais aux limites d'un système qui dépasse de loin nos planifications urbanistiques. Car concevoir l'espace se fait en tenant compte aussi du facteur social, en décroissant ce qui sépare les gens, notamment d'un point de vue intergénérationnel.

1. La **Charte d'Athènes** a été rédigée en 1933 à l'occasion des **CIAM** : congrès internationaux d'architecture moderne. Ces congrès ont réuni de nombreux architectes et urbanistes entre 1928 et 1956. Y est notamment proclamé le concept de zonage qui permet de répartir les espaces urbains selon 4 fonctions : habiter/travailler/récréer/circuler.

## Amener la campagne dans la ville

La ville qui véhicule encore l'image d'un espace anonyme, hostile, pollué, bruyant... ne l'est pas par essence. Elle est le fruit de nos choix et de la gestion qu'on en fait. Ses avantages sont nombreux et ses inconvénients peuvent aisément être gommés. Y développer les modes de déplacement doux, des espaces publics attrayants, et la « verduriser » afin d'atténuer sa nature minérale se fait de plus en plus. Urbanité ne rime pas forcément avec une qualité de vie réduite. Densifier ne signifie pas surpeupler ni supprimer l'intimité. Le jardin qui isole et protège les habitants des maisons individuelles peut être repensé en milieu urbain. Des recherches sur « la ville écologique » vont dans ce sens. Leur objectif est de : *réinventer le modèle énergétique traditionnel entre ville et campagne (...) la réintégration de la fonction agricole à l'échelle urbaine en soulignant le rôle de l'agriculture urbaine dans l'utilisation et la réutilisation de ressources naturelles et des déchets biodégradables afin de fermer la boucle des flux écologiques. L'agriculture urbaine peut nourrir la ville sans pesticide ou fongicide chimiques (dont la toxicité est avérée sur l'homme : cancer, stérilité, etc.) et la rendre moins dépendante alimentaires de son arrière-pays ou des autres régions du monde* ». <sup>2</sup>

Certaines de ces expériences prennent parfois des allures avant-gardistes qu'on penserait issues de romans d'anticipation. C'est notamment le cas du projet « Dragonfly », imaginé par le jeune architecte belge Vincent Callebaut avec son prototype de ferme urbaine, intégrant un *programme mixte de logements de bureaux et de laboratoires en génie écologique, des espaces agricoles étagés verticalement et cultivés en partie par ses propres habitants. Cette ferme verticale met en place toutes les pratiques durables en agriculture biologique basée sur la production intensive et diversifiée suivant le rythme des saisons. Cette architecture nourricière est, de plus, favorable à la réutilisation des déchets biodégradables et à la conservation de l'énergie et des ressources renouvelables dans la perspective d'une planification de densification écosystémique*. <sup>3</sup> Ce projet devrait s'implanter sur l'East River à la pointe sud de la Roosevelt Island à New York, entre l'île de Manhattan et le quartier de Queens.

2. <http://vincent.callebaut.org/page1-img-dragonfly.html>

3. Idem

## BIMBY and Co

À côté de ce type de projet avant-gardiste, il existe d'autres types d'actions plus faciles à mettre en œuvre. La complémentarité est par ailleurs une des clés dans les défis qui se présentent à nous.

On se rappelle du terme « NIMBY », acronyme de l'expression anglaise « not in my back yard », littéralement « pas dans mon arrière-cour », qualifiant une attitude de rejet de la part des citoyens d'un projet d'intérêt public ou privé à proximité de chez eux car susceptible d'engendrer des nuisances.

BIMBY signifie au contraire « build in my back yard » et vise à élaborer une nouvelle filière de production urbaine durable au sein des tissus pavillonnaires existants.

*L'hypothèse centrale du projet BIMBY est la suivante : c'est la capacité des acteurs de l'urbain (habitants, techniciens, élus) à mobiliser le foncier des tissus pavillonnaires existants qui permettra de financer le renouvellement et la densification progressive de ces quartiers. On observe en effet que dans de nombreux cas, l'intérêt des individus (notamment à diviser un terrain pour mieux valoriser son bien sur le marché immobilier) peut aller dans le sens des intérêts de la collectivité (à proposer une offre diversifiée de logements individuels sur son territoire sans engendrer d'étalement urbain).<sup>4</sup>*



**Exemple d'un projet BIMBY** avec la récupération d'une partie d'un terrain libre situé à droite de la maison gauche et construction d'une nouvelle maison mitoyenne aux deux édifices existants, créant ainsi un front de rue tout en préservant l'intimité de chacun.

Les exemples de densification sont nombreux et se déclinent de multiples manières. Il n'est pas question de densifier et de bétonner la moindre parcelle libre du tissu urbain ou périurbain, mais au contraire de planifier intelligemment en élaborant des stratégies multifactorielles et pluridisciplinaires.

4. [www.http://bimby.fr](http://bimby.fr)

La réaffectation des friches industrielles constitue une des voies. Plusieurs projets de nouveaux quartiers ont ainsi pu voir le jour un peu partout en Europe mais aussi en Brabant wallon. D'ici l'horizon 2030, un écoquartier de 800 logements ainsi qu'un éco-zoning s'installeront sur les 143 hectares du site de l'ancienne sucrerie à Genappe. Ce projet s'appuie sur plusieurs paramètres dont la mixité fonctionnelle, la dominance des espaces verts et des espaces publics qui induisent l'implantation des immeubles, la valorisation des déplacements doux (piéton, vélo), l'économie énergétique, la dimension durable des constructions...

Un des exemples d'écoquartier parmi les plus connus au monde est certainement celui de la ville de **Fribourg-en-Brisgau** en Allemagne. Deux quartiers de styles différents ont été réalisés en s'appuyant sur l'éco-conception. L'objectif, manifestement atteint, étant de démontrer qu'il est tout à fait possible de vivre en accord avec les principes écologiques et de développement durable sans sacrifier à la modernité et au confort de vie. Le quartier Vauban fut le premier construit et se développe sur le site d'une ancienne caserne militaire. Il abrite plus de 2000 logements sur 40 hectares. Le quartier Riesefeld se développe quant à lui sur un ancien champ d'épandage de plus de 340 hectares dont seulement 70 ont été construits, une zone naturelle protégée d'intérêt écologique constituant le reste. Ce second quartier présente une architecture très différente du premier afin de démontrer qu'il n'existe pas qu'un seul mode d'approche. Les deux appliquent des choix urbanistiques très précis : quartier divisé en îlots en U afin d'intégrer chaque entité construite dans un espace vert. Chaque îlot est desservi par des moyens d'accès divers : piéton, tram, vélo et quelques voitures (mais très minoritaires). Les deux reposent sur l'importance des espaces publics fortement appropriés par les habitants. Les deux entités n'utilisent que des énergies renouvelables. La plupart des édifices fortement isolés et munis de panneaux solaires présentent un bilan neutre en matière de consommation énergétique. Il est prévu de réaliser des bâtiments à énergie positive, c'est-à-dire produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment. D'un point de vue social, ils s'appuient sur les principes de mixité et sont plurigénérationnels.

La densification constitue un concept d'avenir. Il faut cependant veiller à le décliner de manière intelligente et novatrice. La gestion et la conception des villes et des espaces périurbains s'enrichissent chaque jour d'innovations et de nouvelles technologies. Nature peut facilement rimer avec culture. Nous sommes aux antipodes de l'image d'un retour à l'ère de nos ancêtres. Nos connaissances et les performances technologiques issues de nos recherches peuvent sans souci nous permettre de vivre en bonne intelligence avec notre environnement et même, à terme, de lui apporter des bénéfices. Des édifices intelligents munis de milliers de capteurs seront bientôt capables d'analyser et de contrôler l'intensité lumineuse, la température, le niveau d'humidité... et donc d'adapter au mieux leur consommation énergétique. Certains architectes s'inspirent directement de la nature avec notamment les « dynamics buildings ». L'un d'eux, David Fisher, est parti du constat que « tout bouge dans la nature, pourquoi pas l'architecture ». <sup>5</sup> Depuis plus de trente ans, il travaille à adapter l'architecture à la nature. C'est ainsi qu'il a mis au point une tour qui sera construite à Dubaï et qui aura la capacité de produire elle-même l'électricité dont elle a besoin et d'en fournir aux immeubles voisins. Pour ce faire, il a prévu l'installation d'éoliennes horizontales à chaque étage et de panneaux photovoltaïques sur le toit. Chaque niveau de la tour est mobile et tourne sur 360°. Certains appartements seront aussi grands que des maisons et seront dotés de jardins. Malheureusement, ce type de projet est réservé à une clientèle très fortunée. Mais il permet l'expérimentation de techniques dont certaines constitueront la norme dans un futur proche.

Les exemples présentés dans ce tome ne sont pas de cette nature, loin de là. Mais tous s'insèrent dans un tissu urbain ou périurbain. À leur manière, ils constituent une réponse aux questions posées. En fonction du contexte, ils participent à l'élaboration d'une densification plus que nécessaire : une maison contemporaine mitoyenne ; une école nichée au cœur du bâti ; un commerce de proximité ; une clinique intelligemment développée dans un intérieur d'îlot pourtant improbable ; deux espaces publics ; un couvent urbain ; une école de théâtre ; une friche industrielle réhabilitée en écoquartier. Augurons que ces projets ne constituent qu'une mise en bouche.

5. <http://www.futurimediat.fr/2008/0626-dynamic-tower-dubai-fisher.html>

9

projets en milieux  
urbain et périurbain  
en Brabant wallon



# Collège Saint-François d'Assise à Tubize

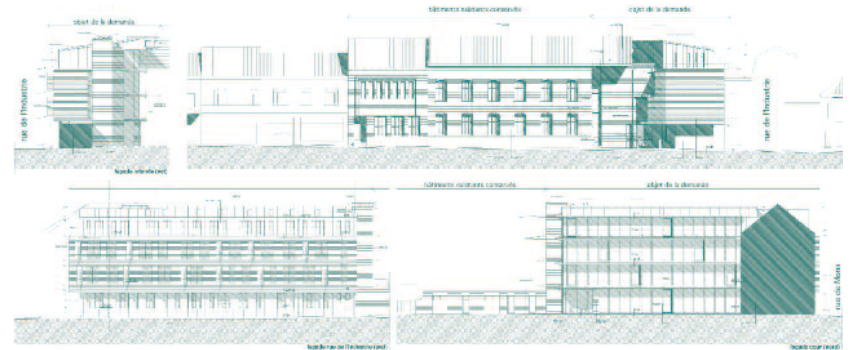
Ce projet s'implante sur un terrain très complexe, sur lequel existaient des maisons mitoyennes en front de rue, et se développe en intérieur d'îlot dans le centre de Tubize. Une première option avait été adoptée par l'administration du collège désireuse de vendre les édifices en front de voirie et de développer le nouveau bâtiment scolaire uniquement sur l'intérieur de la parcelle en intégrant notamment un bâtiment datant des années quarante. Heureusement, ces premières orientations trop hybrides ont été abandonnées afin de créer un projet totalement nouveau et ouvert sur l'espace public. Les maisons à front de voiries présentant des problèmes structurels ont été démolies et remplacées par un bâtiment dont l'angle en retrait offre une belle ouverture sur l'espace urbain.

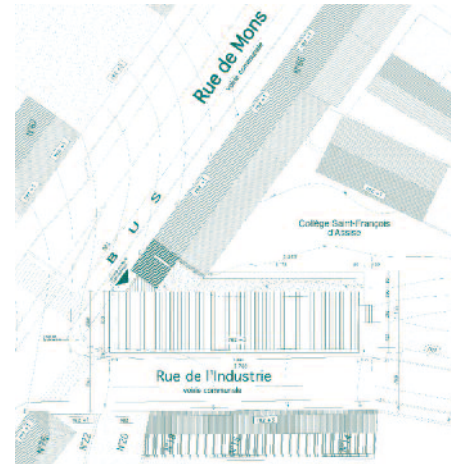
Le programme était clair : permettre l'installation d'un maximum de classes (14 au total), de rassembler et d'améliorer le fonctionnement de la partie administrative.

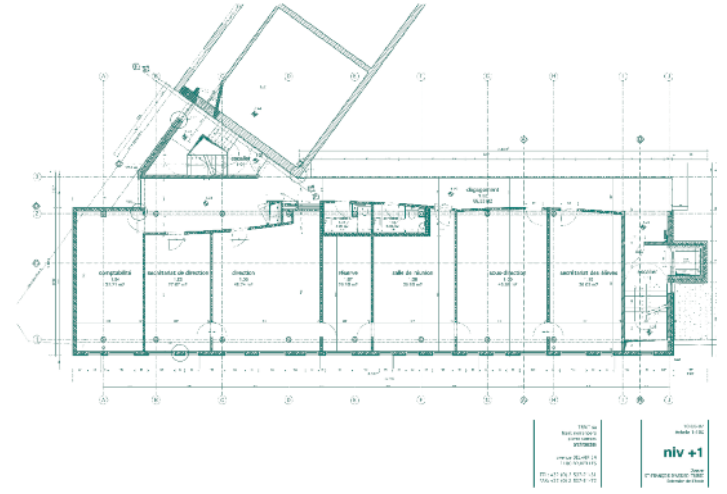
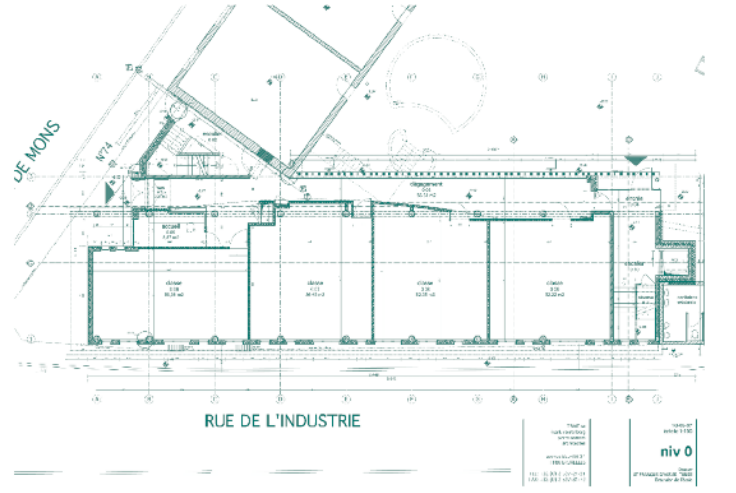
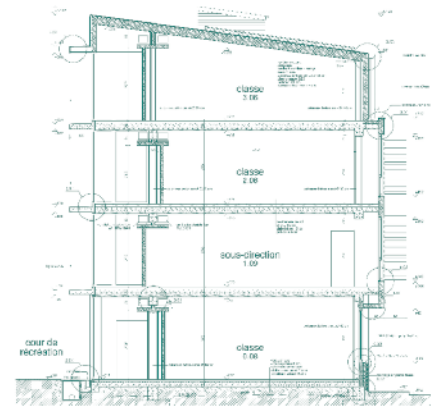
Le désir des maîtres d'œuvre était de réaliser un édifice à l'architecture simple, apte à exprimer clairement le mode constructif, facilement adaptable et le plus durable possible (triple vitrage, isolation par soufflage de cellulose, ventilation double flux, brise-soleil...). Cela s'est traduit par un système constructif élémentaire, une volumétrie simple et une répartition spatiale claire sur trois niveaux (R+2+toiture): trois parties distinctes (classes, zone administrative installée à l'étage, circulations horizontales et verticales).

Ce parti pris s'accompagne d'un travail très poussé des détails, surtout au niveau des articulations. L'angle constitué par l'édifice a fait l'objet d'une étude délicate pour parvenir à l'équilibre.

L'édifice se veut à la fois simple, mais résolument ancré dans son époque, tout en s'adaptant à l'environnement bâti. La volumétrie globale s'est axée sur celle des édifices voisins à l'architecture hétéroclite et banale. L'école s'aligne sur la corniche de l'immeuble mitoyen dont il reprend aussi partiellement le faîte. L'étage supplémentaire est positionné en retrait ce qui le rend très discret depuis la rue. Le choix de la pierre bleue pour le rez-de-chaussée se justifie par la nécessité de recourir à un matériau résistant et à l'entretien facile mais aussi par un désir de doter l'édifice d'un socle en relation avec la rue, le plus simple et le plus usuel possible.









L'architecture de l'ensemble se distingue par contre du reste du tissu bâti, par une esthétique contemporaine, une rythmique claire tant dans le travail des ouvertures que dans l'articulation des volumes, particulièrement au niveau de l'entrée principale du collège.

L'école joue pleinement son rôle de repère urbain. Le rythme de la longue façade à rue, avec ses alternances d'ouvertures et de persiennes pouvant se positionner perpendiculairement à la surface, est particulièrement intéressant.

Les architectes ont travaillé avec un dégradé de gris en associant une brique foncée, presque noir bleuté cuite à l'étouffée (brique de Papesteen), à un bardage bois qui va se revêtir d'une patine grise, à du zinc pour le dernier niveau, et de la pierre bleue pour l'entrée et le rez-de-chaussée.

À l'intérieur, la fonction de chaque espace est soulignée par un traitement esthétique distinct. Un long couloir dessert les classes délimitées par des cloisons enduites percées de portes faisant face, côté cour, à un mur rideau découpé verticalement par les châssis et horizontalement par des coursives servant à la fois de pare-soleil et de plateforme pour le nettoyage des fenêtres.

Cet exemple montre comment une architecture peut s'accorder dans sa volumétrie à son environnement bâti sans pour autant étouffer sa dimension contemporaine. Dans ce cas, la fonction de l'édifice justifie son rôle d'architecture symbole, de repère dans le tissu urbain.



# Couvent des Dominicains à Louvain-la-Neuve

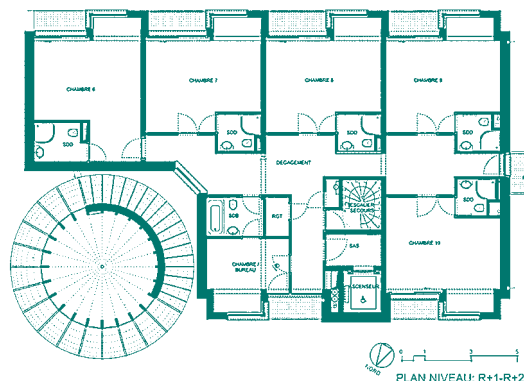
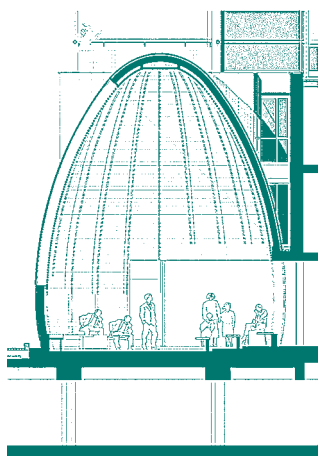
Cet édifice étonnant dont émane une poésie qui interpelle, est le fruit d'un concours organisé par les Frères Dominicains. Ces derniers étaient désireux de s'installer au cœur de la cité universitaire de Louvain-la-Neuve. Suite à un appel restreint, le bureau Agda a été retenu, certainement en partie pour l'originalité et la finesse de sa proposition.

Le programme comprend une chapelle, une zone d'accueil avec sanitaires, une salle de réunion, un bureau, une sacristie et 5 chambres. Les étages abritent un espace de vie, une cuisine ainsi qu'une vaste terrasse ouverte sur la ville. L'espace de la chapelle est modulable grâce à l'usage de portes coulissantes qui permettent d'y intégrer le hall d'accueil.

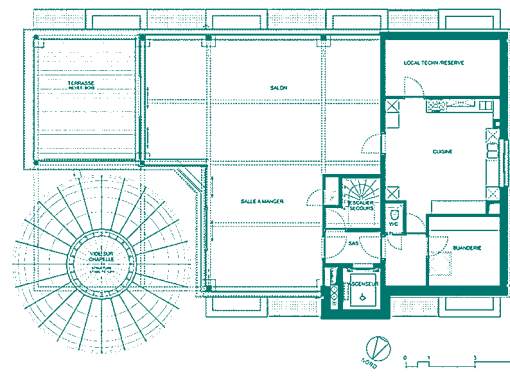
La forme de l'œuf pour abriter la chapelle s'est imposée d'emblée mais a évolué au fur et à mesure des recherches spatiales. Initialement couché, l'ovoïde s'est peu à peu redressé pour se stabiliser sur son axe vertical. L'imprégnation symbolique est puissante. L'œuf évoque le rassemblement de la communauté, mais aussi un sentiment de sécurité, de refuge, de protection. Il peut également suggérer la gestation, la source de la méditation et la force de l'esprit.

La chapelle mesure 8 mètres de diamètre pour une hauteur de 12 mètres. Elle peut accueillir une quarantaine de personnes.

La forme ovoïde de la chapelle distingue le couvent des autres édifices. Afin de lui conférer toute sa puissance expressive, les architectes ont utilisé des matériaux assurant sa translucidité. Le signal fonctionne autant le jour durant lequel il capte la lumière extérieure et la transfigure, pour retransmettre la lumière artificielle durant la nuit. Pour atteindre cet effet, les architectes ont eu recours à des panneaux



PLAN NIVEAU: R+1-R+2



PLAN NIVEAU: R+3



de polycarbonate remplis de nanogel (sorte de cristaux légers qui assurent l'isolation acoustique et thermique) posés sur une structure en bois lamellée/collée. Ce sont les premiers panneaux de cette dimension (7 mètres de long) installés en Belgique. L'impératif était de trouver l'équilibre entre la fonction de signal et d'identification tout en évitant l'écueil du geste architectural. Cette forme a un sens, elle se veut un repère et non un élément qui la distingue gratuitement du reste du bâti. Le reste de l'édifice s'est structuré autour de la chapelle. Il est d'une grande légèreté. Les surfaces vitrées sont importantes et sont équilibrées par des surfaces en bardage bois pour la façade accueillant les chambres, et un mur de brique plein à côté de la chapelle. La toiture est à double versant. La partie abritant le séjour est partiellement vitrée et s'ouvre sur une terrasse délimitée par un pignon en acier galvanisé évidé.





Simplicité et légèreté sont les maîtres mots. Les façades reflètent le programme. À chaque chambre correspond un balcon et une fenêtre en claustra permettant à la fois l'ouverture sur le monde mais aussi le calme et l'introspection. Contrairement à la chapelle, l'aile qui abrite les chambres affiche une typologie proche de celle des édifices voisins et se fond dans le tissu urbain.

La volumétrie globale de l'ensemble reprend celle des édifices aux alentours. À l'exception du signal visible de la chapelle, les maîtres d'ouvrage et les architectes ont décidé d'effacer tout autre élément d'identification comme le clocher et la croix.

L'intérieur répond aux mêmes critères de dépouillement avec une simple chape lissée au sol et des blocs de béton apparents aux murs. L'édifice répond aux critères basse énergie.





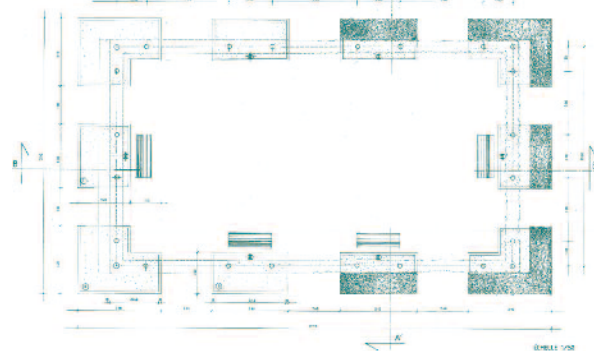
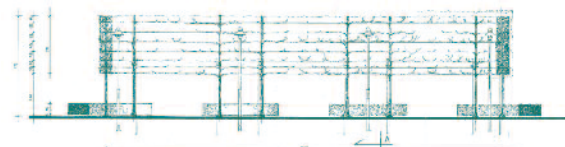
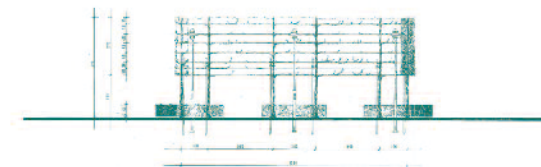
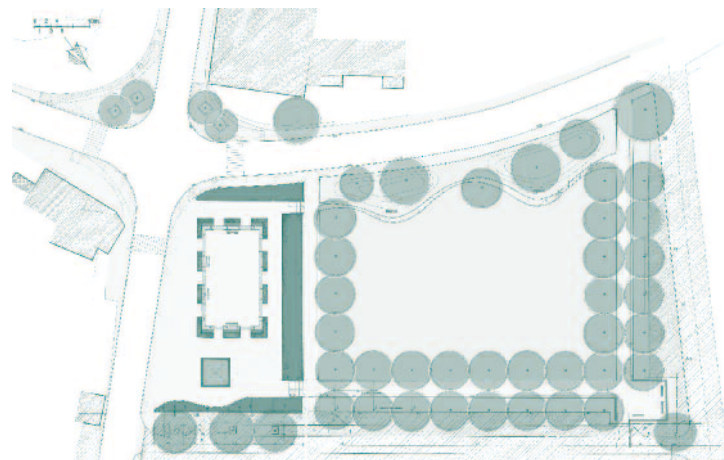
# Place d'Orbais

À l'origine de ce projet, un constat étonnant : le village d'Orbais ne possédait pas de place. À l'occasion de l'édification d'une école communale, les architectes ont dû concevoir un PCA (plan communal d'aménagement). Ils ont profité de cette opportunité pour convaincre la commune d'aménager une place en récupérant un terrain situé à l'un des angles d'un carrefour, faisant face, sur les autres côtés, à une ferme traditionnelle en carré, une église et un cimetière. La commune a marqué son accord pour affecter ce terrain en zone d'espace communautaire (en bleu sur le plan de secteur).

Les architectes ont voulu créer un espace très structuré et équilibré, afin de répondre de manière adéquate aux bâtiments patrimoniaux voisins.

La grande originalité de ce projet a été de répondre aux éléments construits environnants en élaborant une architecture très structurée mais entièrement végétale. Une architecture totalement verte. La place est conçue comme un bâtiment avec ses murs, ses lignes de forces, ses points structurants, le tout avec des plantes. Ce sont tantôt des murets de haies qui délimitent le sol, tantôt des murs d'arbres palissés (hêtres et ligustrum). Un petit salon doté de bancs permet de se reposer ou de se retrouver, des chemins de déambuler dans l'espace et une aire revêtue de gazon constitue une zone de jeux pour les enfants.

L'ensemble se marie harmonieusement avec le site et change au gré des saisons. Les années qui passent permettent à la structure végétale de prendre de plus en plus d'ampleur et d'assurer à la place d'Orbais les qualités pour unir les espaces bâtis environnants.







# Pharmacie à Chaumont-Gistoux

Ce projet s'implante sur un carrefour, au bord d'une voirie très passante située au cœur d'un lotissement résidentiel. Le terrain est long et étroit.

L'objectif du maître d'ouvrage était de construire une pharmacie différente des lieux de commerce classique, une vraie officine, sans les vitrines habituellement utilisées dans ce type de négoce. Il fallait donc concevoir un espace hors normes mais qui, pour des raisons de délai, devait impérativement être accepté par la commune sans recourir à des demandes de dérogations. Ces impératifs, ainsi que ceux liés au terrain, ont constitué un cadre de travail assez rigide auquel les architectes ont pu apporter une réponse pertinente.

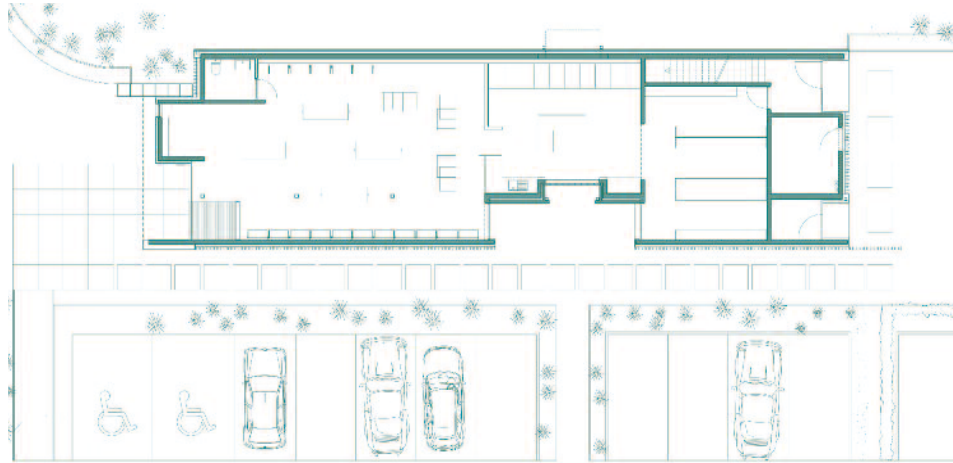
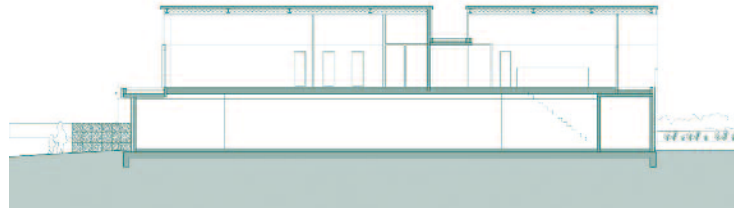
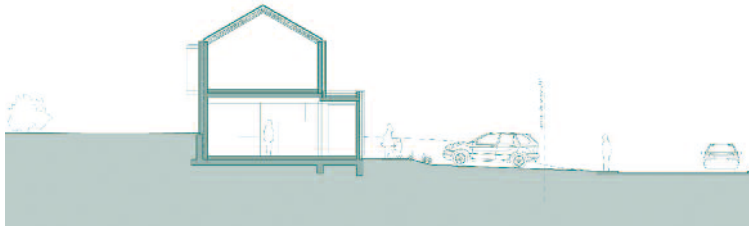
Le programme comprend la pharmacie avec une partie stock assez importante et le logement du pharmacien. Le volume bâti issu du programme et de l'ensemble des contraintes est un quadrilatère se développant en longueur, en brique, surmonté d'une toiture à double versant. Le rez-de-chaussée accueille le commerce et le stock, et l'étage le logement. Les deux entrées, celle du magasin et celle de l'habitation, se situent à chaque extrémité de l'édifice.

*A priori*, rien de particulier. Si ce n'est une première singularité. Ce long quadrilatère est divisé en deux volumes séparés. Une partie entièrement vitrée sur les deux niveaux (R+1) articule les deux entités. Cette astuce répond d'une part à la gestion du programme dont l'architecture révèle la répartition (magasin, stock, logement), mais aussi à la nécessité d'apporter de la lumière dans la partie centrale de l'édifice en évitant de l'ouvrir avec de longues vitrines. Cette partie translucide se répercute sur l'autre façade latérale sous la forme d'un bloc en verre transparent, en relief et en surplomb par rapport à la façade.



En réalité, au-delà de la réponse adéquate au contexte et au programme, la créativité des architectes s'est cristallisée dans l'enveloppe de l'édifice. L'imposition de la brique s'est traduite par le choix d'une brique d'un rouge soutenu, au module très allongé, maçonnée avec un joint très serré. Le rez-de-chaussée est partiellement revêtu d'une seconde peau en bardage bois (cèdre) travaillé en claire-voie verticale. L'usage du bois sous cette forme confère une dynamique particulière à l'ensemble et génère de beaux effets de lumière.









Les deux pignons sont entièrement vitrés et partiellement recouverts de bardage en claire-voie. Le pignon arrière donnant accès au logement, intègre une terrasse, la partie vitrée délimitant l'appartement est en retrait. Les deux entrées sont traitées de manière distincte. L'accès à la pharmacie se situe face à la voirie et est marquée par un volume noir sur lequel figure le symbole lumineux stylisé de la croix verte. Ce volume s'aligne sur la partie en bois qui encadre l'ensemble du bâtiment et achève ainsi le socle délimitant l'espace de négoce.

Un monolithe en acier corten signale la fonction du bâtiment.

L'ensemble de cette architecture, bien que classique dans sa volumétrie, se distingue par la pureté de ses lignes, le travail des pignons et le jeu des axes dominants, notamment les parties en bardage qui semblent coulisser le long du volume central. La force de l'architecture se déploie dans la minutie de sa conception où rien n'est laissé au hasard. Axe, alignement, lumière, mariage des matériaux... tout participe à donner à cet édifice une acuité singulière qui, malgré son conformisme apparent, la distingue inmanquablement de la nature des immeubles voisins. C'est la part de l'art qui fait toute la différence entre une construction et une œuvre d'architecture. Un bel équilibre entre distinction et intégration.



# Grand-Place de Nivelles

L'histoire de la collégiale autour de laquelle se développe la Grand-Place de Nivelles est longue. Celle de l'aménagement de ce nouvel espace le fut également, toute proportion gardée.

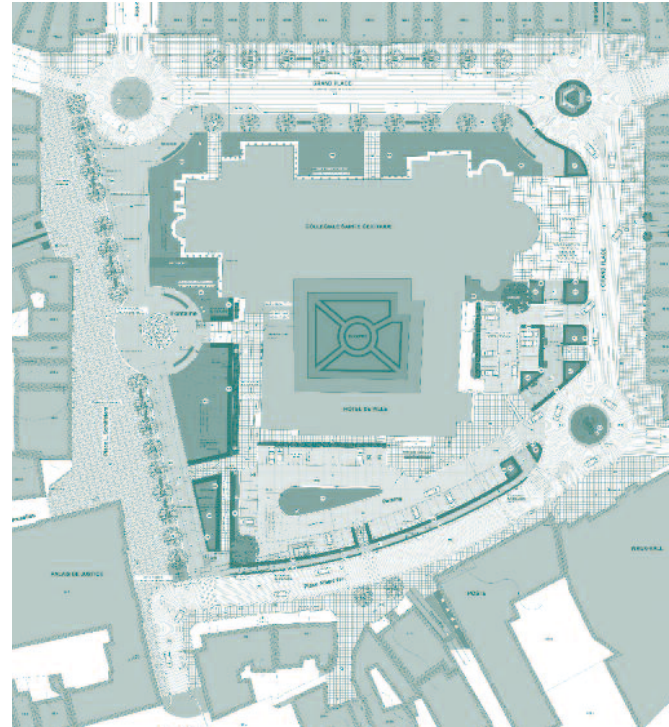
Durant des décennies, le cœur de la cité a constitué un carrefour autoroutier hostile à tout usager non pourvu d'un moteur. La collégiale était devenue un immense rond-point. Afin de remédier à cette situation, un premier concours avait été organisé en 1989, mais le permis ne fut jamais accordé. L'actuel bourgmestre, qui était auparavant échevin de l'urbanisme, a réactivé le dossier avec pour priorité de rendre cet espace aux piétons et de mettre en valeur la collégiale.

Le bureau DDV a travaillé parallèlement avec un groupe chargé d'établir un plan de mobilité. Sans se concerter, ils sont arrivés à la même conclusion : la zone sud, face à l'entrée de la collégiale, où se situent également plusieurs cafés, devait devenir piétonne. Pour ce faire, il a fallu réorienter le trafic automobile. Trois ronds-points jouent ce rôle et guident les voitures pour les dévier vers les artères annexes.

Il est désormais possible de faire le tour de l'édifice religieux sans croiser de voiture.

Une hiérarchisation spatiale a été mise en place. Elle comprend quatre zones distinctes : une partie verdurisée ; un circuit piéton assurant le tour complet de la collégiale identifié par un cheminement en béton jaune ; un parking de desserte réservé aux événements liés à la collégiale (mariage, enterrement..) ; enfin, le reste de la place entièrement piétonne est traité avec un revêtement en petit granit.

La surface des trottoirs du côté sud a été triplée. Il est désormais agréable de profiter des terrasses de cafés sans risquer de se faire faucher par un véhicule.



Le parvis de la collégiale est mis en valeur. Une fontaine au niveau du sol anime les lieux. Ce choix permet de moduler l'espace en fonction des événements. Une fois la fontaine éteinte, l'emplacement qu'elle occupe peut aisément être investi. Elle se situe dans l'axe d'entrée du cloître à nouveau ouvert au public.

L'intervention sur la place a dû se faire avec beaucoup de prudence étant donné la richesse du sous-sol archéologique qui abrite plusieurs époques d'occupation. La collaboration avec les archéologues a été un enrichissement pour les architectes. L'option d'installer une dalle transparente afin de rendre visibles les fouilles a été envisagée. Mais, en concertation avec les archéologues, il a été décidé de protéger le sous-sol et de le recouvrir.





La collégiale est désormais entourée de verdure. Des arbres palissés l'isolent sans la camoufler. Ils constituent aussi une zone de repos pour les passants qui peuvent profiter des bancs. Ces derniers sont résolument contemporains. Ils sont réalisés en bois exotique dont les lamelles sont fixées sur une structure en acier galvanisé. Leurs lignes sont courbes et ils peuvent être modulés en fonction des usages.

L'éclairage constitue une partie importante du projet. Il sculpte littéralement l'espace. Ce travail a été assuré par la société Schröder en collaboration avec les architectes. Afin de préserver l'ouverture visuelle

de la place, ils n'ont pas eu recours à des luminaires sur mâts. La plupart des éclairages sont sur bornes ou encastrables. Des éclairages fixés sur les façades éclairent les terrasses des cafés. Des projecteurs illuminent les arbres. La plupart des luminaires sont des LED, technologie qui permet une économie d'énergie de l'ordre de 73% par rapport à l'ancien éclairage. La partie de la place réservée à l'accès TEC a, quant à elle, été pourvue de lampes de 1,10 m de haut. La mise en lumière de la place a reçu le second prix du concours Auroralia récompensant les villes s'étant dotées d'un système d'éclairage dont l'empreinte environnementale est réduite.





# Maison mitoyenne à Tubize

Cette maison s'implante le long d'un axe fréquenté, sur une parcelle étroite et profonde avec un mur mitoyen qui n'est pas perpendiculaire à la voirie. Cette forme un peu singulière a motivé le travail des architectes sur la volumétrie. En effet, la maison est construite sur le principe de l'imbrication de deux volumes distincts, le premier en enduit reposant sur un second en bois. L'interaction entre les deux constitue des lignes de forces répondant au rapport formel particulier reliant le terrain à l'axe tracé par la route.

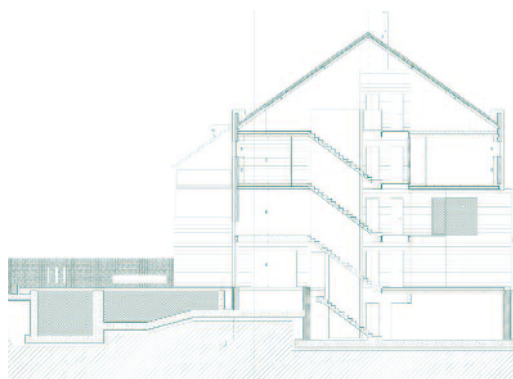
Contraste et harmonie sont les concepts clés de ce projet. Une toiture à double versant, en retrait par rapport aux murs de façade, complète cette juxtaposition. L'effet d'emboîtement obtenu a poussé les riverains à appeler cet édifice, « la maison Tétris », qui en plus d'évoquer un puzzle virtuel fait véritablement office d'OVNI dans le quartier. La volonté de construire une maison qui s'écarte du modèle fermette était par ailleurs un impératif du maître d'ouvrage.

Les architectes sont partis des volumétries maximales autorisées, des hauteurs sous corniche et sous faîte stipulées dans le règlement d'urbanisme et induites par le bâti environnant. Seules des dérogations concernant les matériaux ont dû être introduites.

Aux contrastes volumétriques extérieurs répondent une grande fluidité ainsi qu'une répartition claire des fonctions à l'intérieur. Le rez-de-chaussée abrite un garage caché dans le volume en bois, un vestiaire, des locaux techniques et surtout des pièces d'eau (hammam, sauna...), un bassin prolonge ces dernières vers le jardin. Le premier étage abrite les pièces de vie (salon, salle à manger, cuisine) s'ouvrant sur une terrasse. Les architectes ont conçu des éléments de mobilier qui unifient les différents espaces tout en les rendant intimes.



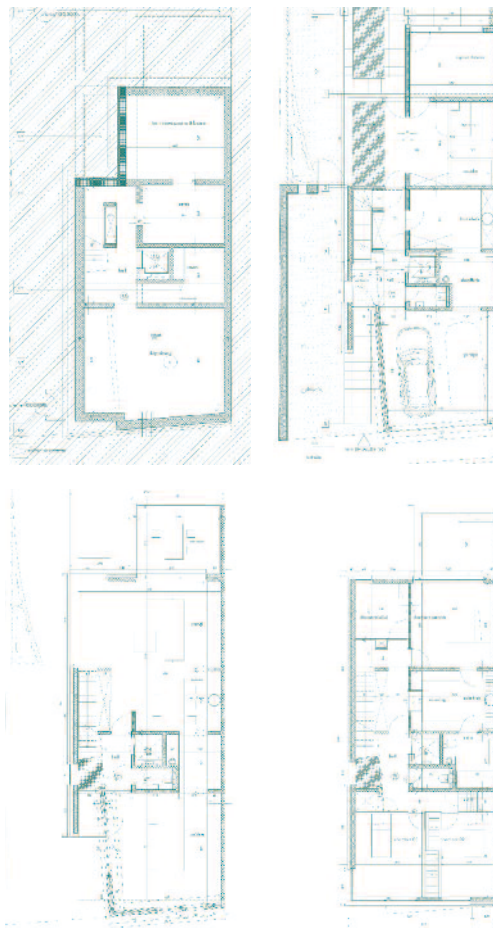
Le deuxième étage est occupé par quatre chambres et deux salles de bain et les combles accueillent une salle de jeux délimitée par un pignon entièrement vitré et offrant une vue exceptionnelle sur le paysage arrière. Le travail sur la lumière et sur les points de vue extérieurs constitue une dimension capitale du projet. Toutes les ouvertures ont été travaillées afin d'éviter les vis-à-vis et d'axer le regard sur les plus belles perspectives. La façade à rue est peu ouverte. Toutes les fenêtres se concentrent sur les façades gauche et arrière. Une haute baie vitrée perce la façade arrière et traverse la maison sur toute sa hauteur, unifiant visuellement les différents niveaux. Cette ouverture spatiale atteint son paroxysme dans le pignon vitré.





La maison respecte les normes « basse énergie » avec notamment une isolation de 14 cm extérieur, un vitrage très performant et un système double flux. Le maître d'ouvrage étant chauffagiste, il a utilisé plusieurs systèmes de chauffage dans sa maison (au sol, air pulsé, radiateurs...).

Tout en répondant au gabarit moyen des édifices voisins, cette maison s'ancre résolument dans son époque et est conforme aux impératifs écologiques et au mode de vie actuels. Une manière de démontrer que même dans un tissu où peut régner un modèle désuet et fallacieux, il est possible de construire autrement.





# Institut des Arts de Diffusion à Louvain-la-Neuve

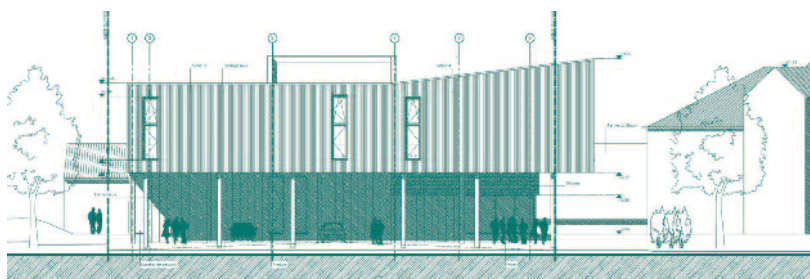
Ce projet s'implante dans un tissu complexe, abritant à la fois de l'architecture urbaine et rurale. On trouve à proximité la ferme de Blocry, un centre sportif, et des maisons caractéristiques de la cité universitaire faisant partie d'un lotissement datant du milieu des années septante.

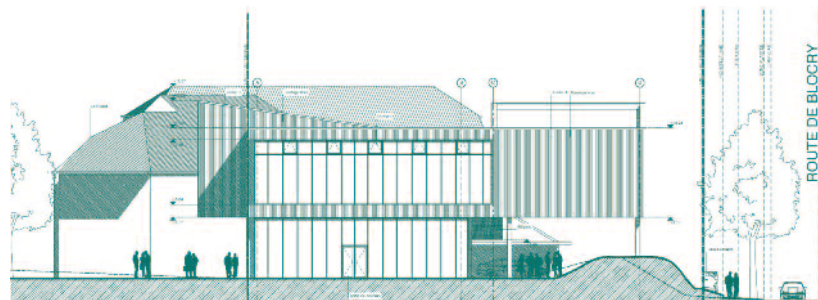
Le projet doit répondre au programme d'une école de théâtre avec une salle de spectacle, des ateliers, un foyer, un accueil, des locaux techniques, des bureaux... et un parking. Une des difficultés consistait à intégrer l'ensemble de ces fonctions sur un terrain relativement réduit. La réalisation d'un niveau en porte-à-faux abritant les ateliers a permis d'intégrer le parking tout en récupérant à l'étage le terrain qui lui était dévolu. Il fallait en effet aussi conserver une hauteur importante pour la salle de théâtre.

La complexité de ce programme s'est ajoutée à une grande diversité des intervenants (maître d'ouvrage, ville de LLN, UCL, pompiers...) aux intérêts parfois divergents, ce qui a nécessité un dialogue constant et la faculté d'extraire de l'ensemble de ces *desiderata* un projet cohérent.

Ces différents paramètres se sont couplés à la volonté de respecter le tissu bâti et naturel existant tout en créant une architecture emblématique apte à incarner l'image de l'IAD.

Un travail particulier au niveau des ouvertures en façade a dû être mené pour trouver l'équilibre entre le besoin d'obscurité de la salle et le dialogue avec l'extérieur. La partie la plus vitrée correspond à l'accueil et au foyer. Les autres façades sont rythmées par de hautes fenêtres verticales de type meurtrière.





Suite à l'imposition de la brique par la ville de LLN, les architectes n'ont pas pu utiliser la brique noire initialement prévue. Pour compenser ce problème esthétique, ils ont décidé de coller les briques au lieu de les maçonner afin de leur donner un aspect plus moderne. Ils ont opté pour un bardage bois pour la partie en porte-à-faux qui nécessitait plus de légèreté. En outre, le bois présente l'avantage de s'harmoniser avec les éléments bâtis mais aussi avec l'environnement naturel.

Le bâtiment sera basse énergie.



# Centre médical et de dialyse à Perwez

Ce projet s'insère dans un intérieur d'îlot, sur une parcelle longue et étroite délimitée par des murs mitoyens. Il s'est développé sur plusieurs années (1999-2011) en fonction de l'évolution de l'activité médicale.

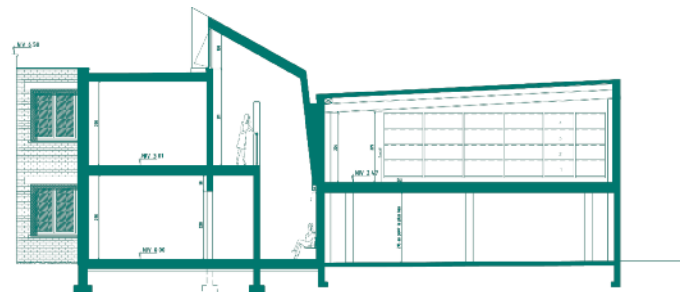
À l'origine de ce centre, une maison mitoyenne située à front de rue et acquise par un médecin qui y installe son cabinet. À la suite d'une première extension, l'activité prenant une certaine ampleur, il est décidé d'acquérir l'immeuble voisin abritant un entrepôt d'autocar, afin d'y installer les archives médicales de l'hôpital Saint-Luc et des parkings en sous-sol.

Sur la parcelle initiale, les architectes réalisent une seconde extension abritant des cabinets de consultation. Afin d'assurer un ensoleillement maximal, une « rue intérieure » a été aménagée et éclairée par de grandes baies en hauteur. Cet espace se situe entre les archives et les nouveaux cabinets médicaux.

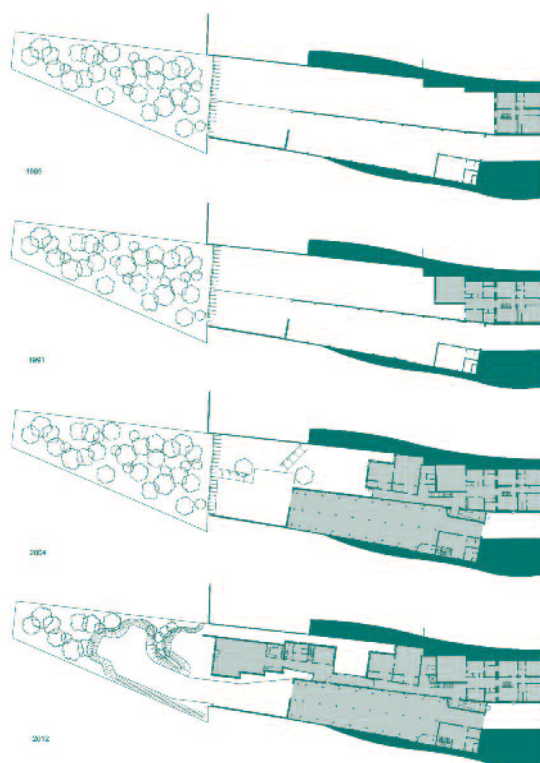
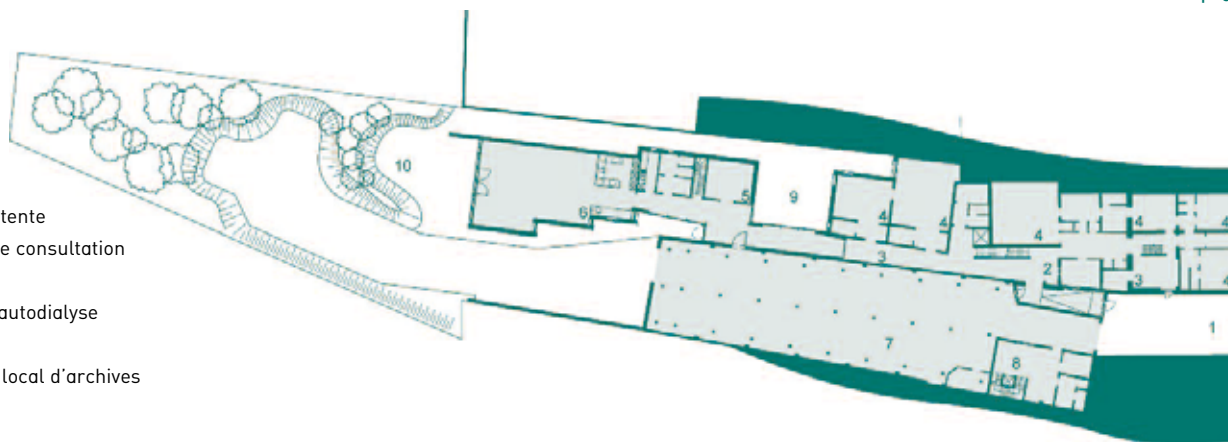
L'activité du cabinet a été reprise par l'hôpital Saint-Luc qui a voulu y installer un centre d'autodialyse dont le principe est de rendre les malades plus autonomes en leur permettant d'exécuter les soins eux-mêmes dans un cadre agréable. Cette dernière extension est reliée aux autres par la rue intérieure. Elle se détache du mitoyen droit jugé instable par les architectes. Ce choix facilite également l'entretien des façades.

Cette dernière extension se développe en trois décrochements successifs, de plus en plus grands. Cette astuce permet d'intégrer une fenêtre à chaque articulation spatiale. L'espace dialyse est accessible soit depuis l'intérieur du centre, soit depuis le parking.

Entre les cabinets et l'espace de dialyse, les architectes ont intégré une cour intérieure afin de maximiser encore l'apport de lumière et d'offrir des fuites visuelles vers l'extérieur. Entre cet espace et la salle de soins se trouve une zone de vestiaire et de sanitaires. L'espace dialyse proprement dit abrite un desk infirmière et quatre lits. Une grande baie vitrée offre une belle vue sur les jardins afin de rendre la séance la plus agréable possible, loin de l'atmosphère des hôpitaux traditionnels. La toiture se prolonge au-dessus de la façade vitrée grâce à un porte-à-faux de trois mètres sans colonne. Une prouesse technique justifiée par le désir d'ouvrir un maximum l'édifice sans obstruer la vue.



1. Entrée
2. Accueil
3. Salle d'attente
4. Cabinet de consultation
5. Réserve
6. Centre d'autodialyse
7. Parking
8. Accès au local d'archives
9. Patio
10. Jardin



Évolution de l'occupation de la parcelle







Dans la continuité de l'ancien entrepôt d'autocar, une voie carrossable assure le passage aisé des véhicules, dont éventuellement les ambulances.

En plus de répondre le plus adéquatement possible à un programme très complexe, les différentes interventions ont été structurées par plusieurs paramètres : introduire un maximum de lumière naturelle dans un espace a priori très difficile à éclairer ; assurer de belles vues extérieures aux usagers ; établir une cohérence spatiale et une fluidité optimales entre les différentes extensions.

La première extension réalisée par les architectes est en brique, tandis que le centre de dialyse est en bois. Ce choix en plus d'être esthétique, a été induit par la difficulté d'acheminer les matériaux à l'intérieur de l'îlot. La dernière extension s'est faite uniquement avec des poutrelles en acier, du béton coulé, des blocs de béton et du bois.

L'ancien entrepôt et la dernière extension sont revêtus d'un bardage en mélèze. La toiture du centre de dialyse ainsi que la façade orientée vers le mitoyen sont en zinc afin de protéger le bâtiment contre l'humidité car cette partie est peu ventilée.

Le dernier bâtiment répond aux critères basse énergie avec un K 25.

Ce projet démontre la possibilité de créer une architecture digne de ce nom dans un espace a priori ingrat, long et étroit (9,50 x 111 m), en intérieur d'îlot, coincé entre des murs mitoyens et au cœur d'un bâti très hétéroclite.



# Réhabilitation du site Henricot II à Court-saint-Étienne

La réhabilitation du site Henricot II fait suite à une première intervention sur le site dit Henricot I situé de l'autre côté de la voie ferrée traversant la commune.

Un appel à candidature a été lancé par la commune recherchant à la fois un promoteur et des architectes pour mener à bien l'opération de réhabilitation.

L'objectif est de désenclaver l'ancien site industriel, devenu chancre, et d'en faire un nouveau quartier multifonctionnel et multigénérationnel comprenant habitations (maisons et immeubles à appartements), maison de repos, services, PME, commerces et espaces publics.

Une des premières préoccupations était d'éviter de faire de ce quartier un ghetto déconnecté du reste de la commune. Un nouvel accès avenue de Wisterzée est créé tandis que les deux existants (avenue des Métallurgistes et avenue des Combattants) sont requalifiés. L'objectif étant, qu'à terme, le nouveau quartier fasse partie intégrante de la vie de Court-Saint-Étienne et ne constitue pas un greffon étranger.

La plurifonctionnalité du site s'appuie sur une répartition équilibrée des fonctions : un pôle commercial et un équipement communautaire devant le Parc à Mitrailles et autour d'une place multimodale (avec un arrêt de bus, une station taxi, des parkings vélo sous abri, un guichet pour le nouveau quai de la gare, un café, un parking voiture de 200 places); le reste des parkings prendront place entre les logements et la ligne SCNB (350 places) et la zone PME (120 places); des immeubles à appartements et des maisons unifamiliales se développent le long de l'avenue des Métallurgistes et en face du bois existant. À proximité du Parc à Mitrailles se trouvent également des immeubles à appartements avec commerces au rez-de-chaussée.

Certains logements se concentrent autour d'une place verte qui abrite des zones de détente et de jeux ; une autre placette abritera des terrasses et une plaine de jeux. La future place piétonne de l'Aciérie constituera un sas d'appel, une entrée, entre le nouveau quartier, l'avenue des Combattants et le parc existant de l'autre côté de l'avenue. La future place constitue un point de maillage fort avec le tissu existant.

Au niveau habitat, ce site de 10 hectares accueillera 330 logements, ce qui représente une densité de 33 habitations à l'hectare, en deçà des normes wallonnes.





Les particularités de ce projet, outre sa taille et sa dimension multifonctionnelle, tiennent aussi dans la place accordée aux espaces publics si souvent délaissés, dans le traitement de ces derniers, dans la prise en compte de la dimension durable de l'architecture ainsi que dans une gestion optimisée de l'ensemble.

Les espaces publics accordent une part importante à la végétation et à la dimension paysagère : plantation de haies mixtes et d'arbres fruitiers le long de la Dyle ; plantation de frênes sur les places ; d'herbes hautes ; installation de plantes grimpantes sur les terrasses qui font office de pare-soleil naturels ; mise en place d'un tas de bois pouvant servir d'abri aux petits animaux...

Ces espaces sont agrémentés de mobilier urbain simple et moderne. Des anciens moules issus de l'aciérie Henricot seront utilisés comme éléments décoratifs et symboliques pour animer le cheminement des piétons. Une partie des logements répondent aux normes du passif <sup>6</sup> et une autre aux critères basse énergie. Les bâtiments passifs sont revêtus de toitures vertes afin de rafraîchir les édifices durant l'été, mais aussi de recueillir une partie des eaux pluviales pour soulager les égouts, améliorer la qualité de l'air et augmenter la biodiversité.

6. Six grands principes leur seront appliqués : isolation thermique performante + triple vitrage ; suppression des ponts thermiques ; étanchéité à l'air ; ventilation double flux ; captation passive de l'énergie solaire ; limitation énergétique des appareils ménagers ; panneaux solaires thermiques sur les maisons unifamiliales.



Un plan de gestion des eaux pluviales a été imaginé afin de compenser l'imperméabilisation des sols : les aménagements extérieurs prévoient l'usage d'un maximum de surfaces perméables ou semi-perméables ; utilisation de « noues » plantées, sortes de fossés drainants ; drains et rigoles conçus en réseau relié au bassin d'orage naturel situé à l'extrémité du site ; récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des jardins et le nettoyage des véhicules...



Une part importante des voiries est réservée aux piétons (zones piétonnes, zone trente et vingt) et aux cyclistes. Globalement, l'esthétique architecturale s'ancre résolument dans son époque tout en affichant une simplicité susceptible de la rendre intemporelle. Les dimensions passive et basse énergie ont induit une certaine compacité des volumes.

La demande de permis pour la première phase se développant sur 1/3 du site et devant accueillir 113 logements, 206 parkings et 74 ares de commerces a été introduite fin août 2012. Les dimensions intégrées dans ce projet sont intéressantes et augurent d'une nouvelle démarche dans la conception des espaces de vie tant au niveau de l'esthétique que des critères de durabilité. Espérons que ces aspects ne demeurent pas sur papier et se concrétisent *in situ*. Rendez-vous dans 6 ans !



Initiative :

**Province du Brabant wallon,**

le Député provincial Alain Trussart

Réalisation :

Centre culturel du Brabant wallon - Maison de l'urbanisme

Auteur : Anne Norman

Design : [www.dojodesign.eu](http://www.dojodesign.eu)

Impression : Snel

Éditeur responsable : H. Champagne, fonctionnaire de l'information,  
Province du Brabant wallon, parc des Collines, bâtiment Archimède,  
av. Einstein, 2 - 1300 Wavre.

Imprimé en Belgique

D/2012/8355/1

© Tous les droits de reproduction, de traduction et d'adaptation (même partielle)  
sont réservés pour tous pays.

Brabant wallon ■ la jeune Province



À l'initiative de la Province du Brabant wallon

Réalisation:

Centre culturel du Brabant wallon & la Maison de l'urbanisme



